

Projet pédagogique



Centre d'accueil et de loisirs

« Les Fantous »

2024-2025

Etat des lieux:

◆ Contexte et territoire :

Vabres l'Abbaye est un village de 1210 habitants (en 2022) qui se situe dans le département de l'Aveyron et qui fait partie du parc naturel régional des Grands Causses.

La commune comptabilise 2 écoles maternelles primaires (une école publique et une privée).

Elle a également à son compte 21 associations (sportives, d'animations, de hamaux et diverses).

L'association Familles Rurales est une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain. Elle regroupe 160 000 familles adhérentes, 2 200 associations locales, 83 fédérations régionales et départementales, 40 000 bénévoles, 17 000 salariés. Il s'agit du 1er mouvement familial associatif de France, elle est l'acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire.

Ses principales actions :

- agir au plus près des familles
- s'appuyer sur l'initiative et la participation collective
- animer les territoires
- nouer des partenariats et agir en complémentarité
- privilégier le dialogue et la conciliation
- valoriser l'engagement bénévole
- se regrouper pour développer l'action et gagner en efficacité.

◆ L'association Familles Rurales de Vabres-l'Abbaye

L'association Familles Rurales de Vabres-l'Abbaye appelée **Basse Vallée du Dourdou** est une association de loi 1901, fédérée par Famille Rurales à Rodez. Elle est composée d'un bureau :

Mr Bettencourt Miguel, président

Mme Douget Sophie, trésorière

Mme Burgalat Marina, secrétaire

Son adresse : 16 Rue du Barry, 12400, Vabres-l'Abbaye.

L'association Familles Rurales Basse Vallée du Dourdou est implantée sur la commune de Vabres-l'Abbaye et est gestionnaire du pôle enfance-jeunesse de la commune.

Elle a pour but d'accueillir des enfants de 3 à 13ans et est agréée à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Elle possède aussi un agrément de la Protection Maternelle Infantile pour les enfants de moins de 6ans.

Elle propose les services suivants :

- l'accueil périscolaire les jours d'école pour les enfants scolarisés des écoles de

Vabres-l'Abbaye (l'école publique Jean de la Fontaine et l'école privée Saintes Familles) :

matin : 7h30-9h00

midi : 12h00-13h30

soir : 16h30-18h30

-l'accueil périscolaire des mercredis pour les enfants de 3 à 11ans

-l'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 13ans pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

-des séjours accessoirés en hiver et en été (2 à 4 nuitées)

-la salle des jeunes à destination des jeunes de 11 à 17ans

-la formation BAF

-la coordination du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la commune.

Les temps périscolaires (matins-midis-soirs) ainsi que la Salle des Jeunes appartiennent à la compétence de la commune, tandis que les temps mercredis et vacances sont celles de la Communauté des Communes du Saint Affricain, Roquefort et Sept Vallon.

◆ La structure et ses alentours :

L'association utilise plusieurs locaux.

- **La Maison de l'Enfant** pour les accueils périscolaires (matins, soirs, mercredis) et l'accueil de loisirs.

Elle comprend un hall d'entrée équipé de vestiaires et d'un bureau d'accueil.

On y trouve aussi une grande salle d'activité, utilisée pour les temps d'activités, temps libres, jeux de société, jeux de constructions...

Une salle calme composée de canapés, tapis pour les temps lecture ainsi qu'une salle de jeu d'imitation (jeux dînette, poupées)

Également une salle où se trouve la piscine à ballé et une salle de sieste.

Nous utilisons en plus une salle annexe que l'on appelle la « salle du fond » réservée exclusivement aux enfants de +8ans afin qu'ils puissent faire leur devoirs, lire, discuter...

Nous avons à notre disposition des sanitaires et lavabos et également une pièce avec sanitaires et lavabos adaptés aux plus petits ainsi qu'une infirmerie.

Enfin nous disposons d'une cours extérieur (équipée d'une cabane) et d'un cabanon où nous stockons notre matériel.

- **L'école Jean de la Fontaine** lors des temps périscolaires méridiens ainsi que pour les mercredis et vacances scolaires.

Nous n'utilisons qu'une partie des locaux, qui comprend le hall d'entrée, la grande cours extérieur (équipée de toboggans) avec préau, la salle de sieste, deux salles d'activités ainsi que les sanitaires pour les 3-6ans et ceux pour les 7-13ans.

- **La cantine municipale** lieu des temps de repas.

Elle dispose d'un hall d'entrée équipé de portes manteaux et lavabos ainsi que de sanitaires petits et grands et d'une grande salle de restauration avec un espace distinct pour les 3-6ans (comportant du mobilier adapté) et un espace repas pour les 7-13ans.

À noter que les mercredi et vacances scolaires :

- les enfants de 3 à 6ans sont accueillis dès 7h30 à la Maison de l'Enfant, prennent leur repas à la cantine municipale et se dirigent vers l'école Jean de la Fontaine pour les après-midis (jusqu'à la fermeture à 18h30)
- les enfants de 7 à 11ans (13 pendant les vacances) sont accueillis à l'école Jean de la Fontaine les matins dès 7h30, prennent leur repas à la cantine municipale et se dirigent vers le site de la Maison de l'Enfant pour les après-midis (jusqu'à la fermeture 18h30).

- **La cave de l'évêché** utilisée par les jeunes de 11 à 17ans les vendredi soirs des périodes scolaires et minimum deux jours par périodes vacances.

Il s'agit d'une salle qui se trouve au pare de l'évêché où l'on peut y trouver un salon (canapés, télévision...), un espace repas (nombreuses tables, chaises et bancs) ainsi qu'un coin jeu (Baby-Foot, table de Ping-Pong...).

Le village de Vabres-l'Abbaye est doté de nombreux équipements que nous pouvons utiliser pour compléter nos temps d'animation et veiller à l'épanouissement de nos enfants, tels que :

- un stade de football
- le parc de l'évêché (espace jeux, coin d'herbe...)
- un terrain de tennis
- un city stade
- un skatepark
- la salle des fêtes
- une voie verte ainsi que de nombreux sentiers

◆ Public accueilli :

- Temps périscolaires jours d'école :

Nous accueillons les enfants scolarisés des écoles de Vabres-l'Abbaye, c'est à dire de l'école publique Jean de la Fontaine et de l'école privée Sainte Famille.

En ce qui concerne ces temps nous pouvons accueillir au maximum 18 enfants de +6ans et 14 enfants de -6ans

- Temps périscolaires mercredi :

Les mercredi nous accueillons les enfants de Vabres-l'Abbaye ainsi que de la Communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept-Vallon, ou encore des communes voisines.

Les enfants sont séparés en deux catégories :

- 30 enfants maximum de 3 à 6ans
- 28 enfants maximum de 7 à 11ans

- Accueil de Loisirs :

Au cours des vacances scolaires tout comme les mercredi, nous accueillons les enfants de Vabres-l'Abbaye, de la Communauté de Communes du Saint-Affricain,

Roquefort, Sept-Vallon et des communes voisines.

Nous formons deux groupes distincts :

- 3 à 6ans, avec une capacité d'accueil de 24 enfants
- 7 à 13ans, avec une capacité d'accueil de 24 enfants

Nous ne manquons pas d'intégrer à nos groupes d'enfants des enfants en situation de handicaps en adaptant leur accueil au mieux.

◆ L'équipe pédagogique :

L'encadrement de ces accueils est assuré par des animateurs diplômés.

Le nombre d'animateurs présents sur la structure influe en fonction du nombre d'enfants.

- **L'équipe permanente**, intervenant sur les temps périscolaires (matins-midis-soirs les jours d'école), les mercredis, les vacances scolaires et la salle des jeunes.

Julie Laudière, Directrice	BAPD - DEJES
Alban Dugas, animateur	BE sportif
Marine Fleurtevent, animatrice	CAP PE et BAPD
Julie Coussé, animatrice	CAP PE et stagiaire BAPD

- L'équipe des temps méridiens et/ou mercredis et/ou vacances scolaires

Manon Boullet	CAP PE temps périscolaire méridien, mercredis et vacances scolaires
Johan Mourao	DEUST animation, mercredis et vacances scolaires
Jean Lemaire	BAPD, mercredis, vacances scolaires et Salle des Jeunes
Florine SATHRAOUI	Personnel d'accompagnement (cantine) mercredis et vacances scolaires
Joëlle Feyssé	Responsable restauration, temps périscolaire méridien

L'équipe est complétée lors des vacances scolaires par des animateurs BAPD et/ou stagiaires BAPD.

L'association fait appel à des **intervenants extérieurs** dès lors que les activités proposées ont besoin de spécialistes ou de personnel spécifique.

◆ Moyens pédagogiques :

- Financier :

Les financements des activités périscolaires et extra-scolaires proviennent de :

- la Caf avec une prestation de service
- les participations familles
- la subvention de la mairie (pour ce qui concerne le périscolaire matins-midis-soirs et la Salle des Jeunes)
- la subvention de la Communauté de Commune du Saint-Affricain, Roquefort, Sept-Vallon (pour les mercredis et vacances scolaires)

- Pédagogique :

Pour ce qui concerne le matériel intérieur, nous disposons de jeux de société, livres, tapis, canapés, matériel pour les activités manuelles (peinture, perles à repasser, scotch, ciseaux, feuilles colorées...), jeux de constructions, figurines, animaux, véhicules, poupées, ustensiles pour la dînette...

Nous entrons régulièrement en contact avec l'Association Familles Rurales de l'Aveyron en collaboration avec le Plan Action Handicap et la CAF afin d'emprunter des malles pédagogiques pour trouver des outils de sensibilisation pour parler du handicap et réfléchir à l'accueil de la diversité par le jeu au travers de thématiques universelles (telles que les émotions, les sens et sensation, le développement moteur, sensibilisation aux handicaps, diversité...)

Pour ce qui est du matériel extérieur, nous avons de nombreux ballons (basket, foot, hand-ball...), panier de basket, raquettes, filet de badminton, draisiennes-trotinettes, cerceaux, échasses...

Les modalités de fonctionnement

◆ L'admission :

Le dossier d'inscription de l'enfant doit être fait **avant son inscription**, pour cela il faut prendre un rendez-vous avec Julie Laudièrez, la directrice et ce munir :

- de l'attestation de responsabilité civile ou extrascolaire
- de l'attestation pass ASEP CAF ou MSA
- du cahier de vaccination

De plus, une carte d'adhérent **payante** par famille est **obligatoire**, celle-ci est au prix de 27€ et est valable pendant une année civile.

Les enfants ne seront rendus qu'à la personne qui les a confiés à la structure ou à une personne désignée par cette dernière, moyennant une justification d'identité et une signature de décharge de responsabilité.

◆ Inscriptions :

- **Pour l'accueil périscolaire du matin et du soir** aucune inscription n'est nécessaire.

- **Pour les temps périscolaires méridiens** une inscription auprès de la mairie sera obligatoire.

- **Pour ce qui concerne les mercredis et les vacances scolaires.**

3 façons d'inscrire les enfants :

- par téléphone au 05-65-99-13-76
- par mail : afr-vabres@orange.fr
- directement sur le lieu d'accueil auprès de la directrice ou d'un animateur

Il est possible d'inscrire l'enfant :

- la journée complète avec ou sans le repas
- le matin avec ou sans le repas
- l'après-midi avec ou sans le repas

Les inscriptions du mercredi sont obligatoires.

Pour les vacances scolaires les inscriptions débutent 3 semaines avant (excepté pour les vacances d'été où celles-ci sont prises à partir du 10 juin).

◆ L'accueil :

- **Les matins périscolaires** l'accueil des enfants est échelonné à partir de 7h30 jusqu'à environ 8h45.

Ensuite les animateurs amènent les enfants dans leurs écoles respectives.

- **Les matins des mercredis et vacances scolaires** l'accueil est échelonné de 7h30 à 9h (-6ans accueil à la Maison de l'Enfant, +7ans accueil à l'école Jean de la Fontaine)

À noter que nous partageons les locaux de la Maison de l'Enfant avec le Relai Assistantes Maternelles (RAM).

Pendant les vacances scolaires les mardis et jeudis matins (notifiés en rouge sur le programme) les enfants de -6ans sont accueillis également à l'école Jean de la Fontaine.

- **Les soirs périscolaires** les animateurs vont chercher les enfants des deux écoles à leurs sorties et se dirigent ensuite vers le centre.
Le départ des enfants est échelonné jusqu'à 18h30.

- **Les mercredis et vacances scolaires** l'accueil du soir se fait à partir de 17h (jusqu'à 18h30) aux lieux suivants :

- enfants de moins de -6ans à l'école Jean de la Fontaine

- enfants de plus de +7ans à la Maison de l'Enfant

Nous profitons de ces moments d'accueil pour partager avec les familles sur d'éventuels besoins ou recommandations de leur part. Aussi, nous leur faisons un point sur la journée passée avec leur enfant (déroulement général de la journée, temps de sieste, problème survenu...)

◆ Repas :

Tous les repas se déroulent à la cantine municipale de Vabres-l'Abbaye, située à côté de la Maison de l'Enfant.

Les repas nous sont livrés tous les matins par *Ansamble*, cuisine centrale de Baraqueville en liaison froide.

Celle-ci veille à ce que les menus soient équilibrés, sains et naturels, au plus près des territoires, en proposant au maximum des aliments locaux et bios dans leur menus. Une salariée affectée aux temps cantines a la charge de préparer la cantine (mise en place des couverts, nettoyage, vaisselle...) et de réchauffer les repas comme indiqué sur les barquettes.

- **Les temps méridiens en périodes scolaires** commencent à 12h pour l'école privée (temps de récréation avant le départ) et 12h15 pour l'école publique.

Les enfants des deux écoles se retrouvent au sein de la même cantine pour partager les repas ensemble, avec une mixité au niveau des tables afin qu'ils puissent se mélanger et échanger (c'est eux qui choisissent leur place, excepté les enfants en classes maternelles qui sont placés par école sur du mobilier adapté).

- **Les repas des mercredis et vacances scolaires** débutent à

- 11h45 pour les -6ans
- 12h15 pour les +7ans

Tous les repas sont partagés dans la convivialité.

Les animateurs veillent à ce qu'il n'y ai pas de gaspillage alimentaire, en prévenant les enfants, en les servant en bonne quantité et en les réservant par la suite pour ceux qui le désirent.

Pour ce qui concerne les fromages et desserts nous proposons généralement plusieurs choix en fonction des restes des autres jours (toutes les dates de exemptions sont bien respectées).

Un composteur va prochainement voir le jour afin de limiter au plus les déchets.

Les animateurs partagent tous les temps de repas avec les enfants (1 animateur par table dans la mesure du possible).

◆ Santé :

Dès l'admission les parents doivent indiquer :

- la personne à prévenir en cas d'accident
- le médecin traitant à alerter

et remplissent la fiche sanitaire de liaison présente dans le dossier d'inscription. En cas d'urgence, les parents acceptent que leur enfant soit pris en charge par le service d'urgence du centre hospitalier par le biais d'une autorisation fournie.

Le rôle de l'assistant sanitaire est assuré par Julie Coussée, animatrice, titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours.

Elle s'assure que chaque enfant possède une fiche sanitaire de liaison, informe le personnel de l'accueil sur l'existence d'éventuelles allergies, identifie les mineurs qui suivent un Projet d'Accueil Individualisé ou un traitement médical provisoire et s'assure de la prise des médicaments.

Elle veille également à ce que les médicaments des enfants soient conservés dans un contenant fermé à clé et que l'infirmière soit prête à accueillir un enfant (mise en place d'un lit d'appoint, mise à jour des trousseaux de premiers soins...)

Enfin elle tient le registre dans lequel sont précisés les soins apportés aux enfants pendant leur période d'accueil.

En cas de nécessité un PAI établi entre les parents, le médecin et notre structure d'accueil peut être mis en place, précisant les adaptations à apporter à la vie de l'enfant pendant son accueil, concernant des troubles de la santé (tels que des allergies, intolérances, maladies...)

De ce fait l'enfant sera pris en charge de la meilleure des manières qu'il soit tout au long de son accueil (régime alimentaire spécifique, aménagement d'horaires, dispense...).

Aucun enfant suspecté de maladie contagieuse ne peut être accepté.

◆ Handicap :

Nous accueillons des enfants en situation de handicap et adaptons leur accueil.

Au niveau de l'encadrement, en cas de besoin nous ajoutons un animateur supplémentaire pour les journées où nous accueillons un enfant nécessitant la présence permanente ou quasi permanente d'un adulte.

De plus nous faisons régulièrement appel au pôle handicap de la Fédération Familles Rurales de l'Aveyron qui nous vient en aide pour les nouvelles inscriptions d'enfants porteur de handicaps afin d'adapter leur accueil au mieux.

De ce fait une personne intervient afin d'évaluer les besoins nécessaires de cet enfant pendant l'accueil et établit un contact avec la famille et remplit une feuille de connaissance.

Les enfants en situation de handicap participent à la vie collective (activité, repas, temps libre...) avec tous les enfants accueillis sur la structure sous le signe du respect, de l'entraide et de la tolérance.

◆ Vie quotidienne :

• Hygiène :

Les animateurs veillent à ce que les mesures d'hygiène soient bien présentes au sein de la structure et accompagnent les enfants vers l'acquisition de l'autonomie pour certaines tâches (lavage de mains, passage aux toilettes...)

Les animateurs s'assurent que les enfants se nettoient les mains comme il faut (après être passé aux toilettes, avant et après le goûter/repas...) et qu'ils ne laissent pas l'eau couler de manière à limiter le gaspillage et à les sensibiliser à l'éco-responsabilité.

• Rangement :

Les enfants sont amenés à ranger régulièrement les jeux sortis au cours des temps libres de manière autonome.

• Goûter :

Le matin et l'après-midi nous proposons aux petits et aux grands un temps de goûter. Chaque enfant apporte son propre goûter et ne le partage pas avec d'autre enfant (par mesure de précaution au niveau de la santé).

Les animateurs profitent de ces temps de goûter pour impliquer les enfants dans le tri des déchets de leur goûter en mettant en place plusieurs poubelles.

Nous profitons de ce temps calme et convivial pour présenter aux enfants le déroulement de la journée et l'activité effective juste après ce temps et pour discuter au besoin d'un sujet qui leur tiendrait à cœur.

• Sieste :

Nous proposons aux enfants de -6ans un temps de sieste après le repas, qui débute aux alentours de 13h.

Ce temps de sieste est proposé à tous les enfants qui souhaiteraient y participer, ou bien à la demande des parents.

Nous installons dans la salle appropriée des lits avec des draps et couvertures en fonction du nombre d'enfants présents le jour même pour la sieste. Pendant ce temps les enfants passent de manière autonome aux toilettes et se lavent les mains (sous la surveillance d'un animateur présent pour les essuyer en cas de besoin), ils récupèrent leur doudou et se déshabillent en prenant soin de déposer leurs vêtements à côté de leur lit.

Une fois tous les enfants installés, l'animateur en charge de la sieste propose un temps lecture puis éteint les lumières pour que les enfants puissent s'endormir.

Le réveil des enfants est échelonné en fonction de leur besoin et du rythme de chacun.

L'animateur qui s'occupe de la sieste remplit une feuille de sieste où est inscrit le nom et prénom de chaque enfant ainsi que la durée de sieste, pour pouvoir en faire part aux parents le soir.

Les autres enfants jouent calmement dans la pièce à côté et peuvent bénéficier également d'un moment de détente (yoga, lecture).

- ◆ **La tenue de l'enfant qui vient au centre :**

L'enfant qui vient au centre doit être muni obligatoirement d'un sac à dos adapté à son âge, d'une gourde, d'affaires de rechanges pour les plus petits, d'un petit goûter pour le matin (compote, fruits de préférence) et d'un goûter pour l'après-midi.

Il est préférable qu'il ait une tenue adaptée en fonction du temps (casquette, tenue de pluie...)

De plus suivant les activités notifiées sur le programme d'animation, l'enfant doit être muni d'affaire adéquate à l'activité.

Les modalités d'animation

◆ La gestion du temps :

• Temps libres :

Les temps libres représentent un moment clés pour le bien être des enfants. Cela leur permet le choix de leur activité, de leur jeux, le choix de s'amuser avec leur copains, de laisser libre court à leur imagination...

Nous en proposons régulièrement (deux le matin et deux l'après-midi). Ils se passent dans la cours de récréation ou bien dans les salles d'activités adéquates au jeu choisi.

Ces temps libres restent bien entendu encadrés par les animateurs, qui participent activement aux jeux auxquelles les enfants souhaitent jouer.

• Temps calmes :

Les temps calmes incarnent l'un des besoins essentiels des enfants. Nous en proposons régulièrement, notamment aux temps de goûter et d'après repas afin de créer un moment de détente et de repos.

De ce fait les rythmes de chacun sont respectés.

◆ Les sorties :

Nous proposons occasionnellement des sorties les mercredis et systématiquement à chaque période de vacances.

Ces sorties sont très variées : cinéma, spectacle, balade, piscine, bowling, ferme, visites diverses, parc animalier...

Ces déplacements sont assurés par la Communauté de Communes du Saint-Affricain qui nous met à disposition un bus de 58 places sur réservation.

Les sorties que nous prévoyons sont étudiés à l'avance (repérage des lieux, abris en cas de mauvais temps...)

Lors de sortie les horaires de départ et de retour sont imposés.

◆ Les activités :

Pour les accueils périscolaires aucune activité prédéfinie n'est établie.

En revanche une plaquette d'animation correspondante à chaque période (mercredis par mois et vacances scolaires) est diffusée aux familles deux semaines avant chaque période :

- en libre service au centre de loisirs
- envoyée par mail
- distribuée aux écoles de Vabres-l'Abbaye
- affiché dans le centre de loisirs « Les Fantous »
- par la biais de la presse locale
- sur le site internet

«www.famillesrurales.org/basse-vallee-du-dourdou»

L'équipe d'animation permanente propose des activités ludiques, variées et innovantes qui sont adaptées à chaque tranches d'âges ainsi qu'au nombre de participants.

Celles-ci sont principalement dédiées à :

- l'épanouissement, au plaisir et à l'amusement des enfants
- l'acquisition de nouvelles connaissances
- l'enrichissement des capacités motrices
- la découverte et la protection de la nature
- l'intégration et l'inclusion de chacun

Pour ce faire les animateurs permanents transmettent tous les détails de l'activité par écrit sur une « fiche d'activité » ou « fiche de sortie » (mentionnant le nom de l'animateur ayant préparé l'activité, l'animation, la date, la tranche d'âge, le matériel nécessaire, la description-explication et les éventuelles recommandations).

L'association fait appel à des intervenants extérieurs pour certaines activités afin d'en améliorer la qualité proposée ou d'offrir de la nouveauté.